

L'ÉCHO DE L'INDUSTRIE,

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES TRAVAILLEURS ET DE LA FABRIQUE LYONNAISE.

Organisation du travail.

Ce Journal paraît toutes les semaines.
Prix de l'abonnement, payable d'avance : — POUR UN AN, 10 F. —
SIX MOIS, 5 F. — TROIS MOIS, 2 F. 50 C.
Hors du département, 12 fr. par an.

S'adresser, pour tout ce qui concerne la rédaction et pour les échanges,
au rédacteur en chef, M. Eug. FAVIER, rue du Commerce, 26, à Lyon.
BUREAUX : A LA CROIX-ROUSSE, rue Duviard, 3, au 1^{er} chez M.
Jean-B. FAVIER. — Les lettres et paquets doivent être affranchis.

On rendra compte de tous les ouvrages dont deux exemplaires se-
ront remis au bureau.
ANNONCES : 15 centimes la ligne. — Tous les documents ayant un
but d'utilité générale seront insérés gratis.

La CROIX-ROUSSE, 20 Juin 1846.

DE LA MISSION DU PEUPLE.
(2^e Article.)

L'INDIFFÉRENCE.

Ne semblerait-il pas que celui qui trouverait la lumière, la vérité au milieu des brouillards où se traîne la civilisation, ne semblerait-il pas que ce nouveau prophète devrait être vénéré comme un Dieu? Non! il n'en est pas ainsi, il serait regardé comme un insensé, comme un utopiste; les égoïstes, les petits esprits, les gens à système repousseront sa parole; la vanité blessée, la jalousie déverseront le pouvoir de la calomnie sur son œuvre, la méfiance accompagnera ses pas. N'est-ce point une destinée douloureuse et étrange que celle du génie? Méconnu, incompris, s'il s'éloigne des routes tracées, il ne rencontre que des zoïles ou de faux amis; on ne croit pas à ses révélations si elles n'offrent pas quelques points de contact avec les idées acquises. Nos yeux habitués aux ténèbres ne peuvent rien distinguer au grand jour. Tel fut le sort de tous les hommes qui ont soulevé un coin du voile de la vérité. Salomon de Gaus, meurt dans un hôpital de fous, pour avoir trouvé la puissance de la vapeur, Galilée expie dans un cachot le crime de sa découverte; — que sait-on? Si Franklin n'eut pas été un homme politique, peut-être n'aurait-on jamais cru à l'électricité.

Et le peuple! proie offerte à toutes les ambitions mesquines; le peuple parfois égaré par les pharisiens, méconnaît la voix qui l'appelle vers la terre d'élection, et trop souvent entraîné par les préjugés, repousse le révélateur de son émancipation terrestre.

Quelle est donc la cause de tous ces désordres, la plaie de mensonge et d'incrédulité qui aveugle les clair-voyants, qui rend timides les forts? — Cette plaie, c'est l'indifférence, l'individualisme : un égoïsme honteux qui de ses doigts de harpie salit toutes les belles choses qu'il touche ou qu'il approche!

Mort aux préjugés! Haine à l'indifférence! voilà les cris de ralliement de la véritable cause populaire; la vérité, voilà le but offert à ses efforts; sainte mission, œuvre divine qui doit échauffer tous les cœurs et les transporter d'une ardeur invincible à la conquête de la liberté appuyée sur l'ordre et la justice!

Que le riche, endormi dans son bien-être, reste indifférent devant les cris de la souffrance, à la voix qui lui parle d'avenir; cela peut encore se comprendre, et cependant cette indifférence est un crime!

Mais que le peuple dont les jours n'ont pas de soleil, dont

les misères de la veille seront les misères du lendemain, que le peuple reste indifférent quand tout lui crie espoir! avenir! c'est plus qu'un crime!...

Et cependant depuis l'heure où Jésus sur le Thabor, disait à ses disciples : « Cherchez le royaume de mon Père et tous les biens vous seront donnés par surcroît. » Depuis cette heure qui sonnait le glas de la tyrannie, et qui appelait l'humanité triomphante dans les champs de la rénovation sociale, quels pas avons-nous faits?

Plus de repos, plus d'indifférence en marche pour la cause universelle, le temps de la résurrection sociale est venu, le peuple veut enfin reconquérir pacifiquement ses droits.

Mais quel est donc cet Eden promis aux souffrances d'ici bas, quel est donc cet oasis prédit aux voyageurs altérés? quelle est donc cette conquête qui ne comptera point de blessures, qui s'accomplira sans larmes aux acclamations unanimes, c'est l'association, l'organisation harmonique de tous les intérêts, de tous les éléments sociaux.

Il nous reste maintenant à prouver si cette organisation est possible. (Sera continué.)

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

PORTUGAL. — Le ministère de M. Palmella, a déjà exécuté tous les articles du programme de la junte suprême de Coimbra, et décrété la réorganisation de la garde nationale, exigée par l'insurrection comme la garantie principale des libertés publiques. S'il faut en croire les dernières nouvelles reçues en date du 4 juin, le parti radical demande la suppression de la chambre des Pairs et la convocation immédiate d'une Constituante.

ÉTATS SARDES. — Le gouvernement Sarde, a proposé à l'Autriche, de soumettre à l'arbitrage d'une troisième puissance, la discussion du projet de loi relatif aux crédits supplémentaires et extraordinaires de 1845, et 1846. La discussion qui continuera mercredi, n'a offert aucun intérêt.

ANGLETERRE. — Le gouvernement Anglais, qui paraît craindre de la part des réfugiés polonais, quelque insulte ou quelque attentat contre le grand duc Constantin de Russie, a expédié de Londres à Portsmouth, un essaim d'agents de police qui regardent sous le nez tous les promeneurs, afin de s'assurer s'ils ne sont pas polonais; ces aménités policières au profit d'un prince étranger ne sont pas du goût des habitants de Portsmouth, qui se plaignent amèrement, dit le Times, de cette espèce d'inquisition.

— Les grèves continuent toujours dans le nord. Il y a trois mois que les travaux ont été suspendus dans beaucoup d'endroits. Les entrepreneurs sont menacés de ruine. Les journaux disent que les capitaux quittent les grandes villes indus-

trielles pour aller s'établir au loin. Ils font l'historique de beaucoup de branches d'industries qui ont été ruinées dans le pays par des grèves continues. Des industries florissantes autrefois à Liverpool, à Manchester et dans d'autres grands centres de manufactures se sont transportées en Ecosse et même à l'étranger, où la main-d'œuvre était meilleur marché et plus facile à obtenir.

Les ouvriers n'en continuent pas moins leurs grèves. Ils ont eu, la semaine dernière, une grande convention à Manchester, où ils se sont organisés en association nationale pour se soutenir mutuellement contre la décroissance constante du salaire et de l'arbitraire du régime industriel. Des délégués de tous les points du Royaume-Uni, l'Angleterre, l'Ecosse et l'Irlande, ont assisté à cette convention, et un grand nombre d'entre eux ont pris part aux délibérations.

Les débats de cette convention ont révélé de grandes lumières et de grands talents chez les ouvriers, et les statuts de la société ont été rédigés avec habileté et prudence. Voici la principale clause financière de la société.

« Tout membre doit contribuer aux fonds de la société, à raison de quatre sous parvingt-cinq shellings de son salaire, quel qu'en soit le taux; c'est-à-dire à peu près un sou pour chaque dix francs qu'il gagne.

La société doit amasser un fonds de cinq cent mille francs au moins avant d'encourager aucune grève, ou de soudoyer les individus en grève commencée avec l'approbation de l'association, les taux de la subvention à payer à chaque membre seront réglés dans les proportions suivantes :

1 ^o Ceux qui ne gagnent que trois shellings par semaine recevront 2 1/2 shellings par semaine pendant la grève.
2 ^o Ceux de 6 shellings recevront 5
3 ^o 8 6
4 ^o 10 7 1/2
5 ^o 12 8
6 ^o 16 10 2/3
7 ^o 18 11 1/3
8 ^o 20 12 1/2
9 ^o 24 et au dessus, 14

On a accordé une subvention proportionnellement plus forte en bas de l'échelle, par la raison qu'il est impossible d'avoir du pain à moins de cette somme. En haut de l'échelle, la subvention ne s'élève qu'à la moitié du salaire, parce que cette somme peut suffire pour le strict nécessaire.

Les femmes et les enfants sont admis à souscrire et à recevoir une subvention proportionnelle en cas de grève.

La société ne doit jamais avoir en caisse une somme moindre de cinq cent mille francs, afin de faire voir aux maîtres qu'ils ne pourront pas impunément commencer une lutte avec un corps de métier qui fait partie de l'association.

La société doit établir des ateliers nationaux, afin d'employer les hommes sans ouvrage, et d'utiliser les bras en cas de grève, au lieu de les laisser perdre leur temps dans l'oisiveté.

Tout cela est organisé et en train de fonctionner, sous la direction d'un député et d'un homme de loi, qui veille à la légalité de tous les mouvements.

Nous n'avons qu'un mot à dire : C'est très beau!

FEUILLETON DE L'ÉCHO DE L'INDUSTRIE.

REVUE DE LA CROIX-ROUSSE.

Nous nous proposons d'écrire, à l'estompe ou au lavis, la chronique pittoresque et sentimentale de la ruche industrielle que Lyon, du bas de son orgueil, appelle dédaigneusement un de ses faubourgs. Vous devinez sans doute qu'il s'agit de la Croix-Rousse. Nous nous garderions bien d'affirmer qu'avec le temps la Cité des travailleurs ne sera pas annexée à la seconde capitale du royaume; au contraire, la réunion est dans l'ordre des choses possibles et même très probables; d'après l'axiome, les gros ont toujours mangé les petits. Mais grâce à Dieu la chose n'est pas encore faite, et Lyon nous semble pousser un peu loin l'outrecuidance de métropole. Du reste, le budget n'y gagnerait pas grand chose, et le propriétaire ayantignon sur rue, le propriétaire, cette colonne vertébrale de l'ordre social, a tout à y perdre.

Entre les gens patentés ou patentables, le propriétaire de maisons sises à la Croix-Rousse est l'industriel le plus sensible et le plus chatoilleux sur tout ce qui concerne l'augmentation des impositions immobilières. Ce respectable citoyen frissonne jusqu'au dernier poil de sa barbe, pousse des soupirs capables de fendre en deux le roc de Pierre-Scise à la vue du moindre centime additionnel; qu'arriverait-il, nous vous le demandons, si les bicoques du Mont-Aventin venaient à être soumises aux mêmes lois fiscales que les pompeux édifices du chef-lieu?

Nous n'oserions pas promettre qu'une troisième insurrection n'ébranlât jusqu'en ses fondements la capitale du département du Rhône.

Quant au cabaretier, les droits d'octroi peuvent doubler, il doublera la ration d'eau qu'il met dans son vin.

Triplez la patente de nos apothicaires, et nous serons accablés d'une avalanche de sirops merveilleux, de pommales superlatives, de pâtes, de pastilles, dont le moindre inconvenient sera de vous rendre plus malades que vous n'étiez auparavant et de vider le fond de vos poches, si vous poussez l'innocence primitive jusqu'à donner dans leur grossier panneau.

L'épicier vendra de la chicorée pour du Moka; le boucher, de la vache

pour du bœuf, — il le fait déjà; — le boulanger mettra de la fécule de pomme de terre dans son pain, — il s'en acquitte assez bien, dit-on, — et la marchande d'herbes nous repassera les trognons de choux qu'elle aura soigneusement ramassés dans la rue; enfin, comme il est convenu d'assurer que plus un peuple paye, plus il s'enrichit, tout le monde s'arrangera de manière à ruiner ses voisins ou ses pratiques, afin que tout soit pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles, sous le gouvernement à bon marché.

Mais l'ouvrier, me direz-vous, l'ouvrier, qui n'a que ses deux bras et la volonté de travailler pour pourvoir à son existence, comment s'arrangera-t-il, lui? Nous vous répondrons que la prospérité toujours croissante l'a ferré à glace sur cette maxime de Figaro : Mieux vaut devoir toute sa vie que de nier un seul instant.

Les trois-quarts des ouvriers doivent, c'est vrai; ils avouent franchement leur dette, d'accord; mais ils ne payent jamais, par la raison toute simple qu'ils vivent au jour le jour, et qu'il leur manque souvent dix-neuf sous pour faire un franc. Si vous ne voulez pas vous contenter de cette excuse, ma foi, cherchez-en une meilleure, et nous vous promettons que si l'ouvrier la trouve convenable il la fera apprendre à ses enfants comme les dix commandements de Dieu. Aussi peu lui importe, à lui, la cote mobilière ou immobilière; fournissez-lui les moyens de vivre honorablement, ou débarrassez-le de ses créanciers, surtout dispensez-le de payer son loyer, et du diable s'il y regardera de bien près lorsque vous le ferez citoyen de Lyon.

A propos de loyers, voici venir la St-Jean, époque critique pour nos maîtres de maisons qui comptent sur les rentrées trimestrielles pour faire bouillir le pot au feu ou acheter un châtelet à Maria. Comme pour les cinq sixièmes des maisons de la Croix-Rousse le portier est un objet de luxe tout-à-fait inconnu, les propriétaires ne dorment que d'un œil et d'une oreille, tant les rentrées sont rares et les déménagements au clair de la lune surabondants; encore bien heureux est souvent le propriétaire vis-à-vis duquel on se permet cette voie d'accommodement, ses appartements sont vides et le ciel peut envoyer un locataire plus solvable; mais si l'occupant s'entête, si malgré l'abandon que vous lui faites de son dernier trimestre il s'obstine à rester, s'il faut le contraindre

enfin à déménager par voie de justice, oh! alors la fureur, la rage, le désespoir de notre propriétaire ne connaissent plus de bornes, et nous conseillons l'étude de ses gestes, de ses poses, de ses intonations de voix aux artistes qui méditent les rôles d'Othello et d'Orosman.

Je sais des propriétaires, qui, pour se débarrasser de leur fatale pratique lui ont non seulement abandonné tout ce qu'ils désespéraient de pouvoir en retirer, mais ont encore poussé la générosité jusqu'à payer les frais de déménagement, et l'ont mise à la porte en lui disant : Dieu vous bénisse. A moins d'être un saint Martin, on ne saurait agir plus évangéliquement; mais j'en sais d'autres aussi qui sont de vrais boules-dogues. Avant de renvoyer leur locataire ils vous le mettraient nu comme la paume de la main si la loi le leur permettait. Ceux-là, quinze jours avant l'échéance prennent leur mine la plus rébarbative; ils se présentent chez vous sans frapper et sans lever le chapeau; ils furetent de l'œil tous les coins de votre chambrette, comme un épave fouille du nez les biès noirs dans la saison des caillies, et malheur, si vous avez deux matelas à votre lit, quatre chaises passablement rapiécées; malheur, si vous ne cachez pas bien l'anneau nuptial de votre vieille mère ou vos billets du Mont-de-Piété! l'inventaire en est dressé avec une rapidité qui tient du prodige. Puis, quand arrive le 25 juin, matelas, chaises, anneau nuptial de la vieille mère, billets du Mont-de-Piété ne font qu'un saut de votre mansarde dans son magasin, et le 31, si vous êtes assez favorisé de la fortune pour n'avoir pas le sou, vous êtes jeté à la rue avec cette consolante bénédiction : Que le diable vous emporte. Il serait inutile et superflu de chercher à attrahir le tigre : la pitié est aussi inconnue à ce genre de propriétaire que la quadrature du cercle. Cet homme là ne peut pas comprendre pourquoi vous êtes sur la terre du moment que vous ne pouvez pas solder votre loyer. Vous auriez beau lui dire que Dieu vous a créés et mis au monde pour l'aimer, l'adorer et le servir, le propriétaire à cheval sur le Code civil qu'il possède un peu mieux que son catéchisme, vous répond : C'est possible! mais j'en doute; et dans tous les cas cela ne me regarde pas.

Il est rare que cette espèce de propriétaire n'appartienne pas à quelque bureau de bienfaisance.

L'individu qui dans l'ordre social moderne succède immédiatement au

Conseil des Prud'hommes.

Présidence de M. BERTRAND.

AUDIENCE DU 17 JUIN.

Gindre demande l'autorisation de lever une pièce chez la demoiselle Hugonard, se fondant sur l'insuffisance de la journée de cette dernière, qui ne fait pas le nombre de mètres fixé par les arbitres qui avaient été visiter l'atelier. La demoiselle Hugonard soutient qu'elle a été malade et promet de faire la journée comme elle a été fixée à deux mètres et demi. Gindre insiste pour réclamer une indemnité dans le cas où la pièce ne serait pas rendue en temps opportun; ainsi jugé par le Conseil.

Bonnet demande à Baron et Finasse le paiement de la somme de 70 fr. qui lui ont été alloués par une décision arbitrale pour indemnité de frais de montage. Baron veut retenir cette somme pour se payer des avances sur façon qu'il a faites à ce chef d'atelier. Bonnet offre de laisser faire la retenue d'un quart, Baron fait observer qu'il n'a pas l'intention de continuer de l'ouvrage à ce chef d'atelier, et que la somme dont ce dernier est débiteur provient autant de l'avance faite sur façon que d'un solde considérable de matières. Le Conseil prononce que Baron est autorisé à retenir les 70 fr. à-compte sur ce qui lui est dû par Bonnet.

Portier demande la résiliation avec indemnité de l'acte d'apprentissage de la demoiselle Martinot, se fondant sur l'insubordination et le mauvais vouloir de cette apprentie pour son ouvrage. Celle-ci objecte qu'elle a toujours eu une tâche exagérée, et elle demande que le surplus lui soit compté après la réduction de ladite tâche, suivant les règlements. Le Conseil prononce que la tâche sera diminuée d'un mètre aux deux dernières pièces seulement, résilie l'engagement sans indemnité, et comme il ne restait plus que quatre mois à faire, Portier fera délivrer un livret à la demoiselle Martinot.

H. fabricant, réclame à Dufcal la somme de 20 fr. dont la demoiselle Valette est en solde; ayant son métier pour maîtresse chez ce chef d'atelier, quoique la loi ne reconnaisse pas deux maîtres dans le même atelier. Le Conseil, considérant que H. n'ignorait pas que la demoiselle Valette avait son métier pour maîtresse, le déboute de sa demande.

Genot demande la résiliation avec indemnité de l'acte d'apprentissage de Rollet, se fondant sur l'insubordination et l'incapacité de cet apprenti. Rollet objecte qu'il n'a pas travaillé régulièrement, et pour ce fait il lui est impossible de travailler d'une manière irréprochable. Le Conseil prononce que l'apprenti rentrera dans l'atelier, sous la surveillance de deux membres du Conseil.

CHRONIQUE.

La foudre est tombée dimanche rue Masson; en passant elle a brisé une cheminée, fait quelques ravages dans le grenier d'une maison, puis elle a repassé dans une cheminée, a lancé au milieu de l'appartement une grille qui a blessé légèrement une personne présente, puis elle est redescendue par le conduit des eaux pluviales et a brisé quelques vitres de la maison en face.

Encore un tragique événement qui vient donner un éclatant démenti aux optimistes officiels.

Le sieur Broyas, âgé de 42 ans, chef d'atelier, demeurant rue Perrot, 3, père de six enfants, tous jeunes, et dont trois sont estropiés, était depuis quelque temps réduit avec sa famille à la plus extrême misère; dans la journée de lundi on devait venir réclamer le prix de sa modeste location; dans l'impossibilité de faire honneur à cette dette, poussé par le

prolétaire, c'est-à-dire à une douzaine de millions de français, c'est le chien. Le gouvernement a daigné s'en occuper, et voilà ce propriétaire mmémorial de la rue et de la place publique dépouillé de tous ses droits de citoyen par le seul fait d'une ordonnance de police. Jusqu'à l'an de grâce — non pas pour les chiens — 1846, les caniches, épagneuls, lou-lous, carlins et boule-dogues de la Croix-Rousse avaient joui d'une espèce d'immunité. Ils vagabondaient, sans être astreints à l'incommode passeport de la muselière, des barrières de l'octroi au village de Cuire, et plus loin si bon leur semblait. On leur avait accordé hautement la permission de disputer les os et les raclures de pomme de terre au chiffonnier et de temps à autre ils s'arrogeaient le droit de mordre les mollets des personnes qui cultivent cet agrément corporel. Jusques-là le mal n'était pas bien grand selon nous qui ne comprenons pas l'utilité des os dans la rue, ni la nécessité des mollets sous le pantalon, — sous la robe c'est autre chose pourvu qu'ils soient bien tournés, mes dames! — Mais dès la plus haute antiquité, la race canine comme la race budgétivore s'est avisée de cumuler, et les chiens ont eu la maladresse de joindre la rage ou l'hydrophobie à leurs autres fonctions. Cet état de choses ne pouvait pas durer; il fallait une punition prompte et sévère des coupables et même des suspects. L'empoisonnement nocturne, à part ses accidents graves, était un lâche et hideux guet-à-pens; l'assomage par les rues une boucherie ignoble et dégoûtante; le lazzi métallique à quelque chose de gracieux et de hardi qui rappelle la manière des Guacós brésiliens dans leur chasse au Jaguar, et nous félicitons l'autorité compétente de s'en être tenue à ce dernier moyen à l'endroit des chiens suspects. Les propriétaires de cette intéressante espèce de carnivore doivent partager notre manière de voir, puisque le lazzi du capteur tout en les privant momentanément de leurs Azors, laisse la faculté de les réclamer et de les obtenir intégralement pour peu qu'ils y tiennent. Il est vrai que pour entrer en possession du chien capturé, le propriétaire est obligé de délier les cordons de sa bourse, si toutefois il est susceptible d'en avoir une; mais que diable, il faut se faire une raison et songer aux dépenses que nécessitent la solde des capteurs et l'entretien d'une voiture cellulaire... — oui, d'une voiture cellulaire, la civilisation en est arrivée là, qu'en 1846 les chiens capturés sont traités comme les condamnés politiques et

désespoir, Broyas prend une funeste résolution, le matin il se lève de bonne heure, se couvre de ses plus mauvais habits, met ses enfants à l'ouvrage et sort. Il se dirige vers le bois de St-Clair, décidé à terminer sa douloureuse existence. Il se frappe la tête contre une pierre, et ne pouvant accomplir ainsi son funèbre projet, se précipite dans le Rhône. Le sieur Claude Dian crocheteur, dont le courage s'est signalé maintefois en pareille circonstance et qui déjà a retiré 19 personnes près de périr, s'aperçoit de l'accident, accourt et arrache du fleuve le malheureux ouvrier; malheureusement il était trop tard; les soins les plus empressés ne purent rappeler Broyas à la vie. M. le Vicaire de la Chapelle de St-Clair, animé d'un zèle que l'on ne saurait trop louer, a contribué de sa bourse aux funérailles de cet infortuné.

Ce malheur laisse sans aucune ressource une mère de famille que son affligeante situation recommande à la bienveillance publique et à la sympathie de tous les cœurs généreux. Une liste de souscription en sa faveur est déposée dans nos bureaux, rue Duviard, 3, et chez notre Rédacteur en chef, rue du Commerce, 26, à l'entresol.

— On nous adresse la réclamation suivante:

Un marchand de vin, demeurant rue St-Pothin, distribue à ses consommateurs des boules avec lesquelles ceux-ci s'amuse au milieu de la route. Les promeneurs qui passent dans cette rue étroite sont exposés à être frappés par les projectiles lancés par les mains des joueurs, et cet état de choses amènerait infailliblement quelques accidents, d'autant plus que si l'on en croit l'auteur de la lettre, les joueurs loin de se rendre aux observations qui leur sont adressées, injurient au contraire les passants.

C'est à l'autorité à veiller à tout ce qui concerne la sûreté publique, et nous ne doutons pas qu'en portant ce fait à sa connaissance, elle ne prenne les mesures nécessaires pour qu'une semblable contravention aux arrêts de la police ne se renouvelle pas.

AFRIQUE FRANÇAISE.

UNE RAZZIA. — M. le général Jusouf a ramené, comme résultat de la razzia dans le pays des Ouled-Nayls, plus de 500 chevaux ou juments. Ces animaux sont arrivés le 5 au camp de manoeuvre de Mustapha, où M. le gouverneur-général, M. le général de Bar, M. l'intendant militaire, s'étaient rendus pour pouvoir prescrire les mesures à prendre pour leur répartition dans les différents corps d'armée. Les juments étaient de beaucoup les plus nombreuses. Cette circonstance tient à ce que les tribus de Sahara, qui avaient fourni ce contingent, tant soit peu forcé, élèvent beaucoup de chevaux qu'elles vendent ensuite aux populations du Tell, en échange de blés et autres produits qu'elles leur achètent. Une partie de ces juments a été remise aux régiments de chasseurs de France, qui n'ont que des chevaux hongres. Tous les étalons de taille et en état de faire du service, ont été versés dans le 1^{er} et le 5^e de chasseurs d'Afrique. Quelques-unes de ces juments sont magnifiques; on présume qu'elles seront réservées pour la reproduction. Tout ce qui a été jugé impropre au service sera vendu. Il paraît que le produit sera, au moyen d'un marché d'échange, appliqué à la remonte de nos régiments, qui recevront ainsi un renfort de plus de 400 chevaux, dont ils avaient grand besoin. En portant à 200,000 fr. le produit de cette razzia, on serait plutôt en deçà qu'au delà de la vérité.

LES PASSIONS.

Tout est bien sortant des mains de la nature.

(1^{er} et dernier Article.)

Nous avons analysé deux des foyers d'attraction passionnelle de l'homme, il en reste, avons-nous dit, un troisième qui se compose des trois passions suivantes, *cabaliste*, *papillonne* et *composite*. Ces trois passions, comme nous allons le voir, président à la distribution, à la direction de l'activité générale; aussi leur puissance comme mobile social est des plus grande: la *cabaliste* ou passion du discord, de l'émula-

les forcés; seulement les chiens ont l'avantage d'être parqués dans des cellules grillées qui leur permettent d'aboyer leurs adieux à leur ci-devant propriétaire, et il faut convenir qu'ils n'accomplissent pas mal cette obligation.

Nous nous permettrons cependant de faire observer à l'autorité que sa voiture cellulaire suspendue sur deux essieux peut occasionner des accidents funestes aux chiennes enceintes. Du moment qu'on se lance dans les larges voies d'améliorations sociales, on ne doit pas le faire à demi. Nous recommandons la voiture mollement suspendue au comité chargé d'examiner les égards que l'on doit aux bêtes, et dresser une loi qui fixera d'une manière invariable la condition et le rang qu'elles doivent occuper sur la terre.

La voiture cellulaire a fait son apparition dans notre ville la semaine actuelle. Elle était escortée par les agents de police en grande tenue, et suivie par une ribambelle de moutards aux culottes plus ou moins déchirées. Nous ne craignons pas de le dire, cette innovation a fait sensation dans la Croix-Rousse: les métiers ont cessé de battre pendant dix ou douze secondes, les rez-de-chaussées évacuaient leurs habitants sur les trottoirs, et les demoiselles ou dames minaudaient à leurs croisées respectives s'attendant sur la future destinée des pauvres Zémire, Azor, qui gambadaient comme des écureuils dans leurs cages grillées.

Il est douteux que certaine altesse louisquatorzante par nos rues produisit le même enthousiasme de curiosité. Nous oserions affirmer le contraire de la part des hommes; quant au beau sexe, on sait que naturellement il est enclain à la nouveauté. Voilà pourquoi... diable! nous allons dire une sottise. Aussi nous abstenons-nous de prononcer sur le compte des dames par charité chrétienne et galanterie française combinées. Nous n'avons pas le même respect pour le moutard. Ses amours comme ses impressions sont susceptibles d'une foule de modifications. Si Croquemitaine passait dans la rue en faisant largesses de dragées, il ne résisterait pas à la tentation de le suivre, malgré les recommandations maternelles. Le moutard dès la plus tendre enfance professe un culte fanatique pour les sucreries. Il en est bien peu qui soient exempts de ce péché originel mal lavé par les eaux du baptême. Lundi dernier j'en surpris un grignotant avec la plus sensuelle volupté un tout petit morceau

tion, de l'intrigue, est celle qui de nos jours se trouve la plus maltraitée par la civilisation, et pourtant, chose remarquable, elle est précisément une de celles qui stimule le plus le zèle et l'activité, car elle produit la *fougue* réfléchie; c'est par elle que l'artiste, le savant, l'ouvrier, surmonte les obstacles qui s'opposent à la réussite de ses projets, et lui font enfanter les chefs-d'œuvre qui le conduisent à l'immortalité. Qui de nous n'éprouve pas plus ou moins le besoin de rivalité, d'émulation? Personne...; il y en a même chez qui le besoin de lutter, de vaincre des obstacles, est une des plus grandes nécessités de la vie; à tel point qu'après avoir triomphé de tout, si une voie nouvelle n'est pas ouverte à leur activité, vous les voyez tomber dans la plus complète inertie, s'affaïsser, et quelquefois mourir... Cette passion, comme on peut le voir, ayant pour mission d'engendrer l'intrigue, la cabale, n'aura jamais de beaux résultats à offrir dans un monde à rebours; mais, je le demande, est-ce une raison pour vouloir la blâmer, la proscrire? Non.....

L'homme étant, comme nous l'avons démontré, un être doué de plusieurs facultés, il est tout naturel qu'il sente le besoin d'en varier l'usage, car toutes, selon leur degré de développement, veulent avoir satisfaction; trop d'exemples funestes se produisent de nos jours par l'obligation *forcée* où se trouve placé le plus grand nombre, de ne pouvoir successivement donner satisfaction à chacune de leurs facultés. Aussi voyez, ils s'étiolent s'atrophient, soit au moral, *soit* au physique, par des travaux *continus*, soit de corps, soit d'esprit.

Le plaisir même, pris outre mesure, ne devient-il pas insipide? et le travail, rendu attrayant, combiné, varié, ne devient-il pas plaisir? Vous le voyez, tout dans l'activité humaine sera peine ou plaisir. Il sera peine, si nous sommes forcément absorbés à un même travail qui nous répugne, parce que n'ayant qu'une de nos douze facultés mise en jeu, les autres souffrent en même temps que celle qui agit s'énerve. Il sera plaisir, au contraire, si après avoir exercé pendant un certain temps donné, quelques-unes de nos facultés, nous venons à leur donner repos en donnant de l'activité à d'autres qui en sentent le besoin; ainsi, plus de paresse, car l'homme complet a, à son service, douze agents actifs, dont une partie est toujours en travail; sachons leur donner celui qui plaît et convient à chacune d'elle, et nous aurons plus fait que ces ignorants, qui veulent en retrancher un nombre, martyriser l'autre, et finirait par faire de l'homme un vrai supplicié..... Eh! bien, ce besoin de varier, de passer d'un plaisir, d'un travail à un autre, cette passion du changement, Fourier lui a donné le nom gracieux de *papillonne*....

Mais de même que nous sentons en nous le besoin de varier, d'alterner l'usage de nos facultés, de même aussi nous sentons le besoin de vivre par plusieurs à la fois, c'est-à-dire de passer du *simple* au *composé*. Exemple: Faire un bon dîner, jouir d'un coup-d'œil magnifique, entendre un concert harmonieux, etc., sont évidemment des plaisirs, mais des plaisirs simples; admettez, au contraire, que ces spectacles, ce dîner soient partagés par un ami, le plaisir sera double, par conséquent composé, raffiné; puis admettez encore qu'à ce dîner se joigne une surprise agréable, la réception d'une bonne nouvelle, l'arrivée d'une dame qu'on aime, etc., etc. Voilà donc une somme de jouissance infinie, car vous éprouvez à la fois plusieurs sensations agréables. Eh! bien, ce besoin de vivre par plusieurs sensations à la fois, qui double notre activité, nous exalte même, Fourier l'appelle *composite*, mot tiré du latin *componere*, qui veut dire réunir.

Voici donc les douze cordes qui vibrent dans l'être humain... Voici donc les leviers, les moteurs qui peuvent faire de l'homme un instrument d'ordre et de bonheur; ou bien un instrument de discordes et de misères selon que la direction de ses forces sera contraire ou conforme aux lois de la nature, aux vus de Dieu... Ne parlons donc plus, impies que nous sommes, de vouloir étouffer les plus beaux présents dont Dieu a doté l'homme, cherchons, au contraire, le milieu normal ou libres de toute entrave, nous pourrions, par l'union de l'ordre et de la liberté, les faire concourir à la félicité commune. Qui nous donnera cette foi?... Qui nous donnera cette puissance? C'est le besoin de plus en plus senti, de justice et de vérité; c'est la religion pure, c'est la bienveillance que Fourier a résumé dans ces mots: *UNITÉISME*. Passion supé-

de sucre. Il mettait dans son opération la grâce friponne d'un sapajou qui dévore une noisette volée. Je m'approchai du Sybarite en herbe, et voici quelle fut notre conversation.

— Tu aimes donc bien le sucre?

Oui. — Le moutard de la Croix-Rousse n'est pas très-fort sur la politesse, et *monsieur* est un mot qui lui écorche la lèvre.

— Et qui te l'a donné, ce morceau de sucre?

— Le papa.

— Tu aimes bien le papa?

— Oui.

— Qu'aimes-tu mieux, le sucre ou le papa?

— Oh! j'aime mieux le sucre.

Cela fut dit avec une adorable naïveté dont nous recommandons l'expression à Mademoiselle *** lorsqu'elle aura le bonheur de parler autrement que de l'œil à ses amoureux.

Or comme une hirondelle ne fait pas le printemps et que le regard d'une fille à marier n'exprime que la moitié de sa pensée, nous nous armâmes de dix morceaux de sucre, pour voir jusqu'à quel point l'amour filial est inné dans le cœur des moutards. Nous savons bien que c'était là jouer le rôle que joua Satan vis-à-vis de notre première mère, Eve la blonde, mais que voulez-vous? nous étions lancés sur la fatale pente de l'analyse du cœur humain; il fallait boire le calice jusqu'à la lie. Nous soumîmes donc à notre analyse morale dix moutards, dont le plus âgé allait bientôt entrer dans son douzième hiver. Tous les dix aimaient mieux le sucre que leur papa: qu'on vienne dire après cela que tout n'est pas parfait en sortant des mains de la nature.

Je ne sais quel auteur imbécile a dit: Les femmes sont de grands enfants. Ce n'est pardieu! pas vrai. Je défie la plus sincère d'avouer en public qu'elle aime mieux son galant que son mari. Voyons, mesdames, ai-je tort ou raison de m'aventurer ainsi; n'est-il pas vrai que vous supportez votre *heureux* époux, tandis que vous idolâtrez son suppléant *infortuné* en affirmant le contraire? Si je me trompe, je consens à épouser la reine Pomaré, cette chaste cathécumène du brave apothicaire Pritchard. Mais au bout du compte, qu'est-ce que cela nous fait à nous, vieux garçon, si vous trompez vos maris? est-ce que cela nous regarde?

rière, la plus belle qui puisse animer l'homme au foyer de toutes les autres passions; elle les résume, les réunit. « En un mot, l'unité est la passion culminante de l'humanité, elle en guide la marche, elle absorbe les nationalités hostiles et étroites dans la fraternité universelle; la consécration de l'unité pacifique est aujourd'hui la tendance supérieure et commune des religions et de la philosophie (1). » Ainsi l'unité, passion religieuse par excellence, bien dirigée, guide les peuples à l'harmonie divine universelle; car elle lie l'homme avec l'homme, avec l'univers, avec Dieu.... Tandis que mal comprise, elle produit dans le monde les catastrophes les plus sanglantes, les plus fanatiques, telle que la saint Barthélemi, les vèpres Siciliennes, etc., etc...

La finit notre faible ébauche des passions humaines, insuffisante, nous le savons; sur une question si neuve encore; mais cependant (croyons-nous) assez significative pour provoquer chez ceux qu'elle peut intéresser, le désir d'en poursuivre l'étude dans les livres du maître, où nous-même nous nous sommes inspiré; et pour les rappeler à la mémoire, dans leur ordre analogique, nous allons en tracer ici le tableau.

ANALYSE PASSIONNELLE DE L'HOMME.

UNITÉ.	Vue, Oùie, Goût, Odorat, Toucher,	Sensitives, tendant au luxe.	UNITÉ.
	Amitié, Amour, Ambition, Familisme,	Affectives, tendant aux groupes.	
	Papillonne, Composite, Cabaliste,	Distributives, tendant aux séries.	

Ce tableau résume l'homme;... le voilà tel que Dieu l'a créé;... voilà les ressorts par lesquels il est mis en jeu. Inutile donc de répéter que c'est dans leurs satisfactions intégrales que l'être se développe harmoniquement. Plein de santé et de vigueur, quant aux besoins corporels; et dans un état de bonheur par les jouissances intellectuelles, quant aux satisfactions spirituelles.

Et maintenant nous le demandons: qui oserait soutenir encore le principe faux et rétrograde de notre vieille école: la compression? Personne, il ne peut y avoir que les ignorants ou ceux qui ont intérêt à maintenir l'ignorance... Nous nous résumons; et nous voulons conclure de là que tout système social qui n'aura pas pour base le système passionnel, c'est-à-dire la connaissance de l'être humain, ne sera jamais qu'un système faux, bâtard, destiné à paraître, briller avec plus ou moins d'éclat, mais apportant avec lui les germes qui devront tôt ou tard les faire rentrer au néant... Amener, au contraire, l'homme dans un milieu, non pas créé imaginairement, mais découvert par la connaissance intégrale des facultés humaines, c'est amener le système au rang de science positive; il était réservé à un seul homme d'accomplir ce prodige, cet homme, c'est FOURIER!!!...

REYNIER, chef d'atelier.

(1) Notions élémentaires de la science sociale de Fourier, par l'auteur de la Défense du Fourierisme.

FAITS DIVERS.

LE CODE PÉNAL du duché d'Anhalt-Bernbourg ordonne que, à tout individu, homme ou femme, condamné à une détention dans une maison de correction, ou dans une maison de force, il soit administré, pendant les quinze premiers jours de son emprisonnement, tous les matins, sur le dos nu, un nombre de coups de bâton, qui, selon les circonstances, variera de dix à vingt-cinq, châtiment que, chez nous, on appelle vulgairement la bienvenue (*das Willkommen*).

Le duc régnant vient de rendre une ordonnance législative

— Peut-être bien que oui, peut-être bien que non; mais dans tous les cas, nous vous prévenons que nous ne sommes pas dans l'habitude de faire des conquêtes; elles coûtent trop de peines, et sur cet article nous partageons les sentiments de l'un de nos amis qui a écrit, nous ne savons dans quel poème drôlatique:

Attendre, ligne en main, les goujons à l'amorce
Me paraît si stupide ou si prodigieux
Que les bras me font mal! J'aime un fruit sans écorce
Ou bien je n'en veux pas.

Nous avons remarqué avec plaisir un réfugié espagnol se faisant les cartes mercredi soir au café Randin. Nous n'avons pas osé lui demander quel serait définitivement le roi de cœur de l'innocente Isabelle. Peut-être bien qu'il ne s'en occupait guère lui-même, et qu'il demandait à la cartomanie des nouvelles plus intéressantes, un souvenir de sa mère, une pensée de sa bien-aimée. Puissent les cartes lui avoir été consolantes, et douce la souvenance de la patrie!

Dimanche dernier l'orage a mis obstacle à la procession de la Fête-Dieu. Vous figurez-vous le désespoir des petits chérubins frisés et pompadés à la chute désastreuse de l'élément liquide; il n'a rien moins fallu que la promesse d'un meilleur temps dimanche prochain pour les consoler de ne pouvoir semer de fleurs la route du bon Dieu; — il est vrai de dire que cette promesse a été accompagnée d'une distribution de bons.

Age heureux que celui où l'on se console d'une déception en mordant sur une friandise!

Nous savons de longue date que l'on est toujours sûr de plaire à M. le curé de la Croix-Rousse lorsqu'on lui propose le moyen de rehausser les pompes et l'éclat de la religion et d'attirer la foule dans l'église. La messe montagnarde a complètement rempli ce but, et les chanteurs méridionaux se sont dignement acquittés de leur rôle de Séraphins. Si le respect dû au lieu saint n'eût contenu les braves, ils seraient montés dans le ciel après la vibrante harmonie de l'homo factus est, les accords puissants de l'hosanna, et la touchante mélodie de l'agnus Dei. Il serait difficile à la voix humaine de dire plus majestueusement les louanges du Créateur. Pourquoi faut-il que les finales de tous les chœurs se ressentent des pitiétés qui nous déchirent les oreilles dans la plupart des

qui abolit cette peine corporelle, et qui la remplace par un emprisonnement solitaire de huit à quinze jours dans un cachot noir. Cet emprisonnement, dit l'ordonnance, sera infligé aux détenus des maisons de correction et de force, dès l'expiration du temps de leur détention, et cela 1° afin qu'ils aient le repos nécessaire pour se recueillir, pour mettre de l'ordre à leur conscience et pour méditer les moyens de mener dorénavant une vie vertueuse, utile à eux-mêmes et aux autres; 2° pour qu'ils conservent longtemps un vif souvenir de la peine qu'ils ont subie, souvenir qui les avertira de ne pas récidiver.

DÉCOUVERTE ARCHÉOLOGIQUE.

On écrit de Rouen: « M. Férét de Neuville, maire de Montcauvain, par une fouille heureuse qu'il a pratiquée au Tot, près de la rivière de Clères, sur la propriété de M. Lebreton, qui s'est prêtée à ses recherches avec une extrême obligeance, vient de faire la découverte de plusieurs sépultures qui paraissent remonter aux cinquième ou au sixième siècle.

Il a trouvé à cinquante centimètres de profondeur, deux cercueils en pierres fermés avec des couvercles en dos d'âne, dans lesquels étaient placés des squelettes ayant à leurs pieds un vase en terre cuite; à la hauteur de la hanche était un sabre droit en fer, très court, tranchant d'un seul côté, et un petit poignard de même métal. Les manches de ces armes avaient été garnis en bois et ornés de petits clous en bronze.

« L'objet le plus curieux qu'on ait trouvé dans un de ces tombeaux est une agrafe de ceinturon en fer plaquée en argent, fait extrêmement intéressant pour l'histoire de l'art.

« Plusieurs autres squelettes existaient en pleine terre dans le voisinage. Ils étaient accompagnés de poteries de diverses formes, généralement noires et grises, ayant une grande analogie avec les poteries romaines connues, mais moins légères et moins fines que celle-ci. On n'a rencontré aucune médaille ou pièce de monnaie. »

PROSPÉRITÉ DE PLUS EN PLUS CROISSANTE. — Le nombre des déclarations de faillite insérées dans la Gazette des Tribunaux pendant 1845, s'est élevé à 800, les banqueroutes à 71; les annulations à 7, et les réhabilitations à 5.

Sur les 800 faillites de 1845, il y en a 116 qui concernent des marchands de vins, limonadiers et traiteurs; 46 frappent des constructeurs de bâtiments, et 36 les tailleurs de la capitale.

— On raconte que le docteur Conneau, confident du prince Louis, disait au commandant du fort de Ham: « Vous ne pouvez entrer vers le prisonnier malade, il prend ce matin une poudre curative. » Le même soir, M. le Commandant, insistant pour entrer, dit: « A-t-il pris la poudre? » — Certainement, répliqua le médecin, la poudre d'escampette.

(La Mouche de Mâcon.)

— La Presse prétend que les feuilles qui ont démenti la nouvelle de la grâce du général Montholon, ont été mal informées. Un journal va jusqu'à annoncer que le général sera mis en liberté jeudi prochain.

— On annonce que le ministère a refusé à l'association récemment formée pour la liberté des échanges, l'autorisation de se réunir.

Ceci prouve qu'il y a une liberté qu'il serait plus urgent de réclamer que la liberté du commerce: c'est la liberté d'association.

CHASSE A LA LIGNE. — Un marchand de chiffons qui parcourait le département de l'Isère, joignait une industrie secrète à cette profession déclarée; il volait au moyen d'un hameçon garni d'un appât, les poules des paysans, dans les villages qu'il parcourait. Surpris à Voreppe, le sac suffisamment garni au moyen de cette chasse d'un nouveau genre, il fut conduit en prison; quelques instants après, on le trouva mort; il s'était tué à coups de couteau.

UNE OPINION POLITIQUE. — Mira est prévenu d'avoir porté des coups à son camarade d'atelier, Charles Leloir.

Ce dernier se présente devant le tribunal avec un bandeau sur l'œil gauche. Il paraît que ce gaillard de Mira n'y va pas de main gauche.

M. le président, à Leloir. — Voyons, exposez votre plainte.

opéra. C'est la mode, le goût, le besoin de l'époque, nous a-t-on dit, tant pis pour l'époque. Nous n'aimons pas ces vol-au-vent de musique où les voix se heurtent, s'entrechoquent comme les cruches des soldats de Gédéon et sonnent harmonieuses comme une émeute de chiens enragés. Ce reproche ne s'adresse pas aux chanteurs montagnards, mais au compositeur de la messe, fut-ce Mozart lui-même.

Il va sans dire que les esprits forts du lieu ont trouvé immoral et scandaleux le prix de 50 cent. fixé pour les chaises. Ces gens là qui donnent volontiers la même somme pour voir les chiens savants ou les acrobates de la foire, discuteront une semaine entière avant de concevoir qu'il est juste de payer des artistes religieux, — il leur semble que ceux-ci doivent vivre de louanges du Seigneur et de l'air du temps. Nous proposons de soumettre cinq à six jours les censeurs rigoristes à ce régime; avant la fin du premier ils auront totalement changé de langage et de manière de voir.

Une objection non moins ridicule est celle-ci: En cédant leurs églises aux chanteurs montagnards, les prêtres assimilent la maison de Dieu aux salles d'opéra. Mais où voulez-vous donc qu'on célèbre la messe? sur la place publique ou dans nos salles de spectacle? Il nous a toujours semblé plus convenable d'affecter les églises à cet usage. Si vous ne le trouvez pas bon, supprimez les églises ou défendez aux grands maîtres de consacrer leur génie aux choses saintes. La première opération n'embarasserait guère certaines personnes très entendues sur la liberté des cultes, mais la difficulté serait plus grande lorsqu'il s'agirait de haïllonner l'intelligence. Est-ce à vous de commander aux inspirations de Haydn, Mozart, Rossini, Beethoven? En vérité, nous vous trouvons singuliers de vouloir soumettre le génie à vos règles mesquines, à vos absurdes exigences, à vos petites d'esprits forts! Croyez-vous que le génie vous obéisse? — il ne vous entend pas.

La veille du jour où la paroisse St-Denis devait être métamorphosée en salle d'opéra, suivant la délicate expression et au grand scandale des fidèles, nous sentîmes d'en avoir oublié le chemin, le théâtre de la rue Pailleton recevait sous ses voûtes écraquées et sur ses bancs économiques, les Frères des écoles chrétiennes, et des ecclésiastiques mêlés au groupe nombreux et fleuri de nos plus belles dames de la Croix-Rousse. Certes,

Leloir. — Nous avons eu une dispute en travaillant, moi et Mira... Il disait du mal de Napoléon... moi je le soutenais, ce brave homme.

Mira à Leloir. — Pourquoi que tu as dit que je n'étais pas Français?

Leloir. — Bien sûr qu'on n'est pas Français quand on dit du mal de l'empereur.

M. le président. — Venez aux coups.

Leloir. — Quand je suis sorti de l'ouvrage, Mira m'a fait aligner; comme il est plus fort que moi, il m'a donné un coup de poing dans l'œil... dont que vous voyez que je suis bien arrangé.

Demandez-vous des dommages-intérêts? — R. 50 fr., histoire d'aller un peu me guérir à la barrière.

M. le président. — Eh bien, Mira?

Mira. — Nous nous sommes alignés, c'est vrai, comme on doit le faire; je pouvais attraper un mauvais atout; c'est Leloir qui l'a attrapé; j'ai eu la chance, mon coup a mieux réussi que le sien, voilà tout.

M. le président. — Vous étiez plus fort que votre adversaire?

— Il est aussi solide que moi. Mon coup a mieux réussi voilà tout. En voilà-t-il des histoires pour une batterie!

Le tribunal condamne Mira à 25 fr. d'amende, et en outre à payer 25 francs de dommages et intérêts.

Leloir. — Crie vive l'empereur! et je te tiens quitte de tes 25 francs.

Mira. — Non...

Leloir. — Tiens, je paie encore bouteille aux Barreaux verts.

Mira. — Non...

Leloir. — Ah! ça; t'as donc du chien dans le corps...

Mira. — Leloir, vois-tu, chacun a ses opinions... Je paierai, mais ne t'y frotte plus. (Démocratie pacifique.)

UN OISEAU. — Des agents de police passant, le 12 mai dernier, dans la rue Saint-Appoline, aperçurent un vieillard tourmentant les passants pour obtenir quelque aumône. Cet homme était à peine vêtu, et son état de quasi-nudité eût pu très-bien le faire arrêter comme coupable d'atteinte à la pudeur publique. Il fut seulement arrêté pour mendicité, et c'est comme prévenu de ce délit qu'il comparait aujourd'hui devant la police correctionnelle.

Il se nomme Dabertin; il est âgé de soixante-trois ans.

Lors qu'il se vit entre les mains des agents, il supplia ceux-ci de vouloir bien le conduire à son domicile, pour y prendre, disait-il, des objets dont il avait un besoin indispensable. Les agents pensèrent qu'il voulait se munir d'une chemise ou d'un pantalon, ou d'une blouse, toutes choses dont le besoin se faisait, en effet, grandement sentir dans la toilette du vieux mendiant. Ils l'accompagnèrent jusque dans son galeas. Dès qu'il y fut entré, Dabertin se précipita vers un petit placard sans serrure, saisit en frémissant un gros oiseau empaillé, gris de poussière, qui s'y trouvait, le serra vivement sous ses baillons, et s'écria avec une voix forte et un sourire triomphant: « Marchons! »

Les agents, étonnés que cet homme eût montré tant d'empressément pour emporter une carcasse d'oiseau ne valant pas 5 centimes, conçurent des soupçons; ils obligèrent Dabertin à remettre cet objet entre leur mains, et témoignèrent quelque surprise de son poids anormal. En le secouant, ils furent bien plus surpris encore du son métallique qu'il rendait; ils l'ouvrirent alors, et en retirèrent des pièces d'or formant un total de 1,760 fr. Quand le pauvre diable vit qu'on lui enlevait son trésor, il tomba dans un véritable accès de folie. Tour-à-tour il rit, il pleura, il supplia les agents de lui rendre son or, leur dit des injures, se jeta à leurs pieds et leur donna des coups de poing. Enfin il fallut bien se soumettre au sacrifice, et Dabertin fut enfermé sans son cher oiseau.

Aujourd'hui, à l'audience, le prévenu, quoique moins exalté, n'en regrette pas moins son argent. A toutes les questions de M. le président, il répond par d'autres questions sur ce que l'on a fait de son trésor.

M. le président. — Vous n'avez aucune profession?

Le prévenu. — Mon oiseau, mon cher monsieur... Mon pauvre oiseau, qu'est-il devenu?

c'est ici le cas où jamais non, de crier abomination de la désolation. Des Frères, des Prêtres pousser l'indécence jusqu'à venir s'asseoir dans un théâtre de société! Cela s'est-il jamais vu? Que venaient-ils faire dans ce lieu jadis consacré à satan, à ses pompes et à ses œuvres? Bon Dieu! messieurs, grâce, grâce: un de ces prestidigitateurs ambulants, qui donnent des représentations dans les collèges et les pensionnats, a seul été cause de l'horrible méfait. Est-ce donc un si grand crime de voir faire une omelette dans un chapeau, d'où sortent mille bouquets odorants? Est-on d'ampable pour avoir entendu la chansonnette du Maître d'école et quelques lazzi dont la vierge la plus modeste rit sans rougir? A-t-on mérité l'excommunication pour s'être permis de tirer une carte? — Soyons donc raisonnables une bonne fois, et laissons aux autres un peu de cette liberté dont nous sommes si jaloux. Puisque les comédiens ne sont plus excommuniés en France, nous ne voyons pas pourquoi on ferait un crime aux personnes religieuses d'assister de temps à autre à la représentation de nos chefs-d'œuvre dramatiques. Peut-être leur présence débarrasserait la scène de ces vaudevilles ignobles qui feraient rougir un cuirassier; ce qui n'empêche pas les mères de famille d'y conduire leurs demoiselles, pour perfectionner leur éducation sans doute. Etouffez-vous, après un aussi chaste préliminaire, si tant de maris sont sujets aux infortunes conjugales.

Nous conseillons au physicien de la rue Pailleton de retrancher de son recueil quelques expressions un peu trop cavalières, s'il veut réussir dans les pensionnats, et de mettre un peu plus de finesse dans les apostrophes qu'il adresse aux personnes de la salle. Tout le monde n'est pas bien aise de jouer le rôle de paillassade devant un public. C'est ce que notre élève de Philippe semble avoir légèrement oublié. A part cela, nous n'avons que des éloges à lui envoyer. Il manie très-habilement la carte, escamote avec beaucoup d'adresse et dit fort bien la chansonnette. Le chaleur excessive et la maigreur de la planche qui nous servait de stalle, nous a forcé d'évacuer la salle, — si ce nom peut être donné à l'étouffoir de la rue Pailleton, — avant la fin du spectacle. On nous a dit beaucoup de bien de la scène des gamins de Paris, sous le péristyle d'un théâtre quelconque de la capitale.

CLÉOPHAS.

— M. le président. — Répondez-moi donc!... Reconnaissez-vous avoir demandé l'aumône?

Le prévenu. — Je l'ai connu vivant; je l'aimais comme un frère, comme un fils... C'est moi qui l'ai empaillé.

M. le président. — Oui, avec de l'or... D'où provenait la somme qu'il contenait?

Le prévenu. — On me le rendra, n'est-ce pas, mon bon président?... Vous ne voudriez pas avoir à vous reprocher la mort d'un pauvre homme comme moi.

M. le président. — Comment, ayant une pareille somme, vous livriez-vous à la mendicité?

Le prévenu. — Je ferai dire des messes pour le repos de vos âmes... Je mettrai des cierges à votre heureux saint... N'est-ce pas que vous allez ordonner qu'on me le rende?

Il est impossible à M. le président, malgré tous ses efforts, d'obtenir du vieillard un mot qui n'ait pas trait à son argent, et le tribunal le condamne à trois mois d'emprisonnement, en ordonnant qu'à l'expiration de sa peine il sera conduit dans un dépôt de mendicité.

Quand les gendarmes veulent emmener Dabertin, il résiste des pieds et des mains, en s'écriant d'une voix entrecoupée: « Mon oiseau ! mon oiseau ! »

Variétés.

DES EFFETS OPTIQUES QUE PRÉSENTENT LES ÉTOFFES DE SOIE,

Par M. FERRAND,

Préparateur au Collège Royal de Paris.

(Suite.)

Étoffes monochromes, ou étoffes glacées considérées relativement à l'appât de la moire.

Des étoffes moirées.

C'est en détruisant la symétrie des lignes par des déviations d'arêtes que l'on obtient sur des étoffes à côtes, ces dessins légers et mobiles qui constituent la moire.

Mais quel est le mode de préparation affecté au moiré; mais comment s'expliquer les effets optiques de ces étoffes; mais tous les tissus à parties saillantes peuvent-ils recevoir l'appât de la moire avec un égal avantage? Telles sont les principales questions abordées dans le chapitre qui va suivre.

1° L'on recourt d'abord à des presses ou au laminer à relief pour soumettre à des pressions convenables l'étoffe unie monochrome ou glacée que l'on veut moirer. Mais une compression égale sur la surface d'une étoffe bien tendue n'aurait d'autre effet que d'écraser uniformément le grain normal et de produire par là même un tissu parfaitement uni; tandis que placées par exemple endroit sur endroit, deux pièces de la même étoffe doivent, par la pression inégale des arêtes les unes sur les autres, donner les modifications de la moire.

Cette pression se communique à l'aide de la chaleur, et à ce sujet M. Chevreul nous faisait observer dans ses leçons faites à Lyon, que le procédé de calorification des plaques ou des cylindres ordinairement employés était souverainement condamnable; en effet, ce procédé, qui consiste à échauffer directement les plaques ou les cylindres, soit particulièrement avec des tubes de fer rouge, à l'inconvénient de ne pas donner une chaleur constante joint encore celui bien plus grave de donner lieu assez souvent à une élévation de température très-préjudiciable; aussi, de 150 à 160 degrés certaines matières colorantes s'altèrent-elles seules, tandis que d'autres se modifient selon la nature des mordants: mieux vaudrait donc échauffer à la vapeur.

Ajoutons encore que le cuivre dont on fait usage dans ces circonstances peut de même avoir une influence fâcheuse selon la composition des couleurs.

Disons enfin que la moire présente des dessins différents suivant que l'étoffe est pressée après avoir été ployée en deux dans le sens longitudinal, ou après l'avoir été plusieurs fois dans le sens transversal, ou lorsqu'on a pressé deux pièces parfaitement semblables, endroit contre endroit. En définitive, des tractions ou tiraillements exercés perpendiculairement à l'axe des côtes et des points symétriquement placés, apportent des modifications à la moire en produisant les ondulations dans la direction de cet axe primitivement rectiligne.

2° En agissant inégalement sur les diverses parties d'une même côte, la pression nous a donné des modifications ou déviations d'arêtes dont l'étude va nous conduire dès à présent à l'explication des effets optiques.

En effet, si les côtes des deux faces de l'endroit, qui se voient s'appliquaient exactement les unes contre les autres, qu'il s'agit d'une étoffe ployée sur elle-même, soit dans le sens transversal, soit dans le sens longitudinal, ou qu'il s'agit encore de deux étoffes pareilles appliquées l'une contre l'autre, il ne se produirait pas de moiré, car chaque côte parfaitement homogène n'exercerait contre la côte qui la regarde, et ne recevrait de celle-ci que des pressions perpendiculaires aux axes des côtes que l'auteur suppose compris dans un même plan et exercés symétriquement, relativement aux anneaux des côtes formés par la chaîne, soit comme exemple, un gros de Naples, étoffe évidemment propre à recevoir la moire: il n'y aurait ainsi dans ces circonstances qu'un simple applatissement, un simple écrasement des parties saillantes, et l'étoffe tendrait par là même à se confondre avec les tissus à surface unie. Mais, cette condition d'homogénéité des côtes et des pressions perpendiculaires à leur axe ne pouvant être réalisée dans la pratique, une côte en s'appliquant contre une autre côte ou contre elle-même, exerce en différents points de sa longueur des pressions inégales et obliques à son axe, en même temps qu'elle reçoit de semblables pressions de la côte qu'elle regarde; dès-lors la symétrie initiale des diverses parties de chaque côte se trouve ainsi dérangée.

Avant d'examiner les effets optiques d'un ensemble de côtes constituant une étoffe moirée, décrivons d'abord, avec M. Chevreul, qui fait de nos jours avec le plus d'insistance et d'autorité l'application de la méthode expérimentale, décrivons les modifications qu'une seule côte a éprouvées dans toute sa longueur par le procédé qui donne la moire.

La modification essentielle qu'une des côtes a reçue de ce procédé, c'est qu'au lieu de présenter à l'endroit, comme elle le fait avant d'avoir été moirée, une surface partout identique, cylindrique et à sillons fins transversaux, elle affecte une forme prismatique apparaissant sous des aspects divers dans ses diverses parties, et la côte au lieu d'être rectiligne est ondulée.

Ainsi, lorsque faisant face au jour, vous placez sur un plan horizontal une étoffe dont les côtes sont perpendiculaires au plan de la lumière, en regardant une seule côte de cette étoffe il en est une portion qui se montre sous la forme d'un angle dièdre, dont une face peut être complètement éclairée et l'autre face obscure; une autre portion de côte présente une face plane, horizontale ou peu inclinée qui permet particulièrement d'observer l'effet de la pression sur l'ensemble des fils perpendiculaires aux côtes qui avant la moire constituaient des anneaux. En effet, ceux-ci par l'applatissement qu'ils ont subi forment une série de petites ellipses brillantes et satinées; enfin ces deux portions aboutissent chacune à une troisième qu'on dirait avoir été tordue, à cause de la manière dont elle réfléchit la lumière, mais qui en réalité, par suite de la pression qu'elle a subie obliquement à son axe de la part d'une côte arrondie, apparaît comme un sillon dont une extrémité semble renversée en avant, tandis que l'autre semble l'être en arrière. On peut apercevoir à la loupe les petites ellipses soyeuses du sillon pliées en deux dans le sens de leur petit diamètre.

En tirant d'une moire à gros grains les fils qui forment l'intérieur d'une côte, on voit l'ensemble de ces fils comprimé, prismatique, comme tordu, et en outre sillonné perpendiculairement à sa longueur, par l'effet de la pression qu'il a reçue des anneaux qui le couvraient partiellement à l'endroit aussi bien qu'à l'envers.

Mais en détruisant la symétrie des arêtes rectilignes, la moire en a fait naître en quelque sorte une autre symétrie par la répétition des dessins ondulés, du moins pour une certaine étendue. En effet, les diverses côtes d'une étoffe non moirée étant toutes parallèles entre elles et dépendantes les unes des autres comme parties d'un même système de tissu, il y aura toujours des parties contiguës appartenant à des côtes différentes qui éprouveront nécessairement d'une même action des modifications semblables et dans un même sens.

Ajoutons l'effet des tractions ou tiraillements en des points symétriquement placés sur la longueur d'une côte qu'on pourra exercer perpendiculairement à l'axe de cette côte, et l'on concevra aisément comment ces parties contiguës et dépendantes les unes des autres, éprouvant la même modification, présenteront des zones d'une certaine largeur, d'une certaine symétrie.

L'examen fait à la loupe d'une étoffe moirée placée sur une table de manière que les côtes en soient perpendiculaires au plan de la lumière incidente est un excellent moyen d'étudier ou de vérifier les phénomènes que nous rapportons en ce moment. Toutes les parties fortement ombrées apparaissent comme les faces postérieures d'un certain nombre d'angles dièdres, de côtes contiguës; les parties demi-ombrées se rapportent à des portions de face antérieure et de face postérieure d'angle dièdre, devenues visibles par l'inclinaison que ces portions de côtes ont reçues de la pression à laquelle elles ont été soumises. Enfin l'on remarque que les parties les plus lumineuses appartiennent à des portions de côtes qui ayant été fortement comprimées montrent la face horizontale ou peu inclinée d'un prisme applati.

En regardant une étoffe à l'envers, la moire est parfaitement visible, quoiqu'il n'y ait pas dans la saillie des diverses parties d'une même côte la même inégalité qu'à l'endroit; on y distingue encore très-bien l'ondulation que l'axe de la côte primitivement rectiligne a subi par l'effet de la moire.

(La suite au numéro prochain).

ANNONCES.



MAISON D'ACCOUCHEMENT.

tenue par M^{me} THEVENET, maîtresse sage femme, et dirigée par M. COQUAZ, médecin accoucheur. Cet établissement est spécialement destiné pour les pensionnaires. Il leur offre tous les soins que leur position peut désirer. On y saigne, vaccine, et donne des consultations tous les jours de deux à quatre heures du soir, rue de la Gerbe, 3, au 3^{me}.

AU MÉDAILLON,

N° 23, Grande rue Longue, près le passage Tholozan.

Toilerie en tous genres, mouchoirs de Cholet, Madapolam.

Ce magasin, occupé autrefois par Madame veuve Brunet, est tenu maintenant par M. VIDALIN JEUNE, qui fera tous ses efforts pour mériter la confiance des personnes qui voudront bien la lui accorder.

Pièce ceintrée à roulette, dite PRESSE DE LA MÉCANIQUE A LA JACQUARD, inventée par Thivollet, et Frachisse mécanicien, brevetés sans garantie du Gouvernement. S'adresser à M. Frachisse, montée Rey, 7, Croix-Rousse.

Grande baisse de prix.

Le sieur DUBIEZ, serrurier, rue du Chapeau-Rouge, 16, Croix-Rousse, a l'honneur de prévenir MM. les chefs d'ateliers qu'il fabrique des Cerceaux en tout genre pour le pliage des cartons, au nouveau procédé, soit en avant ou au retour, à des prix modérés. Il a un dépôt chez M. CHRISTIN, épinglier, rue Imbert-Colomès, 18, Lyon, lequel confectionne des Broches d'une nouvelle invention, à très-bas prix. On trouve les mêmes Broches chez M. Camille ZIPPERLIN, mécanicien, rue Henri IV, à l'angle de celle du Chapeau-Rouge. Les Cerceaux sont de 4 fr. et au-dessus. (25-0)

L'ACICOPE,

Outil pour débrouiller les roquets de soie,

Prix: 75 centimes;

Se vend chez l'inventeur, A. C. Reynaud, place Neuve-des-Carmes, 12, au 5^{me}.

M. Dumas Mercier, même maison, au rez-de-chaussée. M. Favier, rue Duviard, 3, au 1^{er}, Croix-Rousse.

(Voir notre numéro du 7 février 1846).

A VENDRE, trois beaux métiers de châles au quart, travaillant. On peut disposer du local au gré de l'acquéreur. S'adresser chez MM. Jarrin-Trotton, rue Vieille-Monnaie, 37, au 1^{er}, à Lyon. (28-0)

BASCULE COMPENSATRICE pour alléger les métiers et régler les lats, très-simple et peu coûteuse, de Gonnard et Baudrand. S'adresser, pour voir fonctionner ladite machine, chez BAUDRAND, rue Duviard, maison Robert, au 3^{me}, Croix-Rousse. (24-0)

AVIS.

Le 29 Juin 1846 et jours suivants, il sera procédé à la continuation de la vente à bas prix de quelques ateliers fort bien agencés, situés à Lyon, impasse de Beauregard, rue Masson.

Ces ateliers en bon état de toute espèce de réparations sont en bon air, en beau jour, en un beau quartier rapproché des affaires, qui s'améliore tous les jours et ne laisse rien à désirer.

On peut les examiner en s'adressant au concierge. Il sera donné de grandes facilités de paiement. (3)

A VENDRE, pour cause de départ, 4 métiers de velours unis travaillant. — L'acquéreur peut à son gré prendre la suite de la location. On donnera des facilités pour le paiement. S'adresser chez M. Brossette, rue des Chevaucheurs, n. 3, au 1^{er}. (St-Just.) (20-2)

CHAPSAL, poëlier,

Grande-Rue de la Croix-Rousse, 77.

Fourneau de cuisine économique, à 25 fr.

Fourneau à four bien conditionné, à 40 fr. et au dessus.

Poëles potagers et réchauds dans tous les genres, à des prix avantageux.

REY fils,

Elève de l'école de danse du Grand-Théâtre et professeur de danse, donne des leçons de VALSE, POLKA, MAZURKA, et tout ce qui concerne la danse, dans la salle de M. Borday, cafetier, à la Croix-Rousse, rue du Mail, n. 4, tous les jours, de sept heures à onze heures du soir.

Il se transporte chez les personnes qui désirent prendre des leçons particulières.

NOTA. — Le sieur Rey joue du violon dans les soirées, bals et noces. Rue Dumenge, 8, à la Croix-Rousse.

A VENDRE.

Un pliage anglais. S'adresser au bureau du journal.

HISTOIRE DE LYON

Et des anciennes provinces

DU LYONNAIS, DU FOREZ ET DU BEAUJOLAIS,

Depuis l'origine de Lyon jusqu'à nos jours,

2^e ÉDITION,

Par Eug. FABVIER.

2 vol. grand in-8. 60 livraisons à 25 cent.

ÉDITION POPULAIRE.

ON SOUSCRIT chez tous les libraires et au bureau du journal.

Avis.

Le Sieur PELLEGRIN, inventeur des Cerceaux en fer mobile, de toute dimension et solidité, pour le pliage des cartons, dits à l'Autrichienne, a l'honneur d'informer Messieurs les chefs d'ateliers qu'ils pourront les voir confectionner soit dans son domicile soit chez ceux qui les fabriquent, aux adresses ci-dessous; ils pourront se convaincre que ces Cerceaux sont supérieurs, sous tous les rapports, à ceux qui sont employés jusqu'à ce jour. Ils se vendent au poids, et sont revêtus du nom de l'inventeur et de ceux qui les fabriquent. Ils portent en outre un numéro d'ordre.

On peut se les procurer aux adresses suivantes:

M. RICARDEAU, marchand de fer, rue de la Citadelle, 2.

M. PROUX, serrurier, rue Tholozan, 2, à Lyon.

M. FILLIOT, serrurier, rue Adamoly, 1.

M. CHIFFET, serrurier, cours Trocadéro, 21, dans la cour, aux Brotteaux.

M. Pellegrin croit devoir avertir ses confrères les chefs d'ateliers qui voudront de ses cerceaux, d'avertir deux ou trois jours à l'avance, afin qu'ils n'attendent pas.

Le gérant, BRUNET.

LA CROIX-ROUSSE. — IMPRIMERIE DE TH. LÉPAGNEZ.